

(N^o 76.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 MAI 1863.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Finances un crédit de 300,000 francs, pour les dépenses de la révision des évaluations cadastrales.

(Voir les N^{os} 150 et 177 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; BISCHOFFSHEIM, D'HOOP, le Baron DE SCHIERVEL, FORTAMPS, JOOSTENS et SACQUELEU, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants a adopté, dans sa séance du 18 mai, à l'unanimité, le Projet de Loi ouvrant un crédit de fr. 300,000 au Département des Finances, pour pourvoir aux dépenses d'exécution de la révision des évaluations cadastrales.

Votre Commission, après avoir examiné ce Projet de Loi, est d'avis, à l'unanimité des membres présents, d'en proposer l'adoption au Sénat, la demande paraissant pleinement justifiée par les considérations énoncées dans l'exposé des motifs.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
SACQUELEU.